



Mesures Préparatoires Pour la Conférence Mondiale des Radiocommunications de 2027 (Cmr-27)

Groupe de Travail de L'artao sur le
Développement des Infrastructures

AVRIL 2026

Reference: WATRA/WG/ID/23AGM/26/04/006

Contents

1	Contexte	1
2	Le cycle préparatoire de la CMR	2
3	Importance stratégique de la CMR-27 pour les États membres de l'ARTAO	3
4	Principales implications politiques pour les États membres de l'ARTAO	4
4.1	Inclusion numérique et expansion des infrastructures	4
4.2	Accès au spectre et équité	4
4.3	Souveraineté réglementaire et application de la loi	4
4.4	Convergence des réseaux satellitaires et terrestres	5
4.5	Complexité croissante de l'environnement spectral	5
5	Risques liés à une participation insuffisante	6
6	Recommandations	7
7	Conclusion	9



1 Contexte

Le groupe de travail de la l'ARTAO sur le développement des infrastructures a mené des délibérations approfondies, dans le cadre de son programme de travail, sur les préparatifs de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2027 (CMR-27), qui se tiendra à Shanghai, en Chine, du 18 octobre au 12 novembre 2027, sous l'égide du Secteur des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications. Cette conférence est la principale instance mondiale chargée de la révision du Règlement des radiocommunications, traité international contraignant régissant l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites satellitaires.

Les décisions de la CMR ont des implications profondes et durables pour la gestion nationale du spectre, la politique des télécommunications, les investissements dans les infrastructures et le déploiement des technologies émergentes. De ce fait, le processus de la CMR constitue un instrument essentiel à la réalisation des objectifs de développement des infrastructures numériques aux niveaux national et régional.

2 Le cycle préparatoire de la CMR

Le cycle préparatoire de la CMR est un processus structuré et pluriannuel permettant d'élaborer des positions techniques, réglementaires et politiques avant la Conférence. Ce processus comprend :

- Définition des points à l'ordre du jour immédiatement après une CMR ;
- Études techniques et réglementaires détaillées au sein des groupes d'étude et des groupes de travail de l'UIT-R ;
- Coordination régionale par le biais d'organismes tels que l'Union africaine des télécommunications, aboutissant à l'élaboration de propositions communes africaines (ACP) ;
- Consolidation des options et des méthodes lors de la réunion préparatoire de la conférence (RPC) ; et
- Décision finale et révision du traité à la CMR.

La phase actuelle du cycle, axée sur les études et l'élaboration de positions régionales, est l'étape la plus cruciale pour influencer les résultats finaux. C'est à ce stade que les contributions techniques et les positions politiques des États membres peuvent véritablement façonner les décisions mondiales.

3 Importance stratégique de la CMR-27 pour les États membres de l'ARTAO

La CMR-27 revêt une importance stratégique majeure pour les États membres de WATRA pour les raisons suivantes :

- **Gouvernance du spectre** :Le spectre est une ressource nationale limitée gérée à l'échelle mondiale, avec une demande croissante du fait des technologies mobiles, satellitaires et émergentes.
- **Transformation numérique** :Les décisions de la CMR déterminent la disponibilité du spectre pour la 5G, les futurs systèmes 6G, le haut débit par satellite et d'autres services innovants.
- **Développement économique** :L'attribution des fréquences influence directement l'investissement, l'innovation et la compétitivité des économies numériques nationales.
- **Priorités régionales** :Les objectifs de l'Afrique de l'Ouest en matière de connectivité universelle, d'inclusion numérique et de développement industriel sont étroitement liés aux résultats de la CMR.

La CMR-27 doit donc être considérée non seulement comme un forum technique, mais aussi comme une plateforme stratégique de politique économique et réglementaire.

4 Principales implications politiques pour les États membres de l'ARTAO

Les points inscrits à l'ordre du jour de la CMR-27 présentent plusieurs implications critiques :

4.1 Inclusion numérique et expansion des infrastructures

- Les points à l'ordre du jour relatifs au service fixe par satellite (FSS), au service mobile par satellite (MSS) et aux télécommunications mobiles internationales (IMT) permettront un accès élargi au haut débit, notamment dans les zones rurales et mal desservies.
- Les progrès réalisés dans le domaine des technologies satellitaires, notamment les systèmes satellitaires non géostationnaires et la connectivité directe aux appareils, viendront compléter les réseaux terrestres et soutenir de nouveaux cas d'utilisation tels que l'Internet des objets, l'agriculture intelligente et les communications d'urgence.

4.2 Accès au spectre et équité

- L'approche actuelle du « premier arrivé, premier servi » en matière de demandes d'autorisation de diffusion par satellite présente des risques de concentration du spectre par les premiers entrants, ce qui pourrait limiter l'accès pour les pays en développement.
- Les discussions sur l'accès équitable aux bandes de hautes fréquences (y compris les bandes Q/V) sont essentielles pour garantir une participation équitable des États membres de l'ARTAO aux futurs écosystèmes satellitaires.

4.3 Souveraineté réglementaire et application de la loi

- Les points à l'ordre du jour relatifs aux opérations satellitaires non autorisées soulignent la nécessité de cadres réglementaires et de mécanismes d'application plus robustes.
- Les administrations de l'ARTAO devront adopter des outils avancés tels que la géolocalisation, le géorepérage et la désactivation à distance pour maintenir un contrôle efficace de l'utilisation du spectre dans leurs juridictions.

4.4 Convergence des réseaux satellitaires et terrestres

- Les technologies émergentes permettant une connectivité directe entre les satellites et les appareils mobiles estompent les frontières traditionnelles entre les services satellitaires et mobiles.
- Cette convergence nécessitera une adaptation réglementaire, notamment de nouveaux modèles d'autorisation, des mécanismes de coordination et une collaboration intersectorielle.

4.5 Complexité croissante de l'environnement spectral

- Le nombre croissant de points à l'ordre du jour relatifs aux satellites témoigne d'une évolution vers la connectivité spatiale et d'une concurrence accrue pour les ressources spectrales.
- Cette tendance introduit une plus grande complexité technique et réglementaire, nécessitant une expertise accrue au sein des autorités réglementaires nationales.

5 Risques liés à une participation insuffisante

Le Groupe de travail a identifié des risques importants liés à une participation limitée au processus préparatoire de la CMR, notamment :

- Capacité réduite d'influencer les décisions mondiales en matière de spectre et de réglementation ;
- Accès limité aux principales bandes de fréquences et aux ressources satellitaires ;
- Inadéquation avec les propositions communes africaines et les priorités régionales ;
- Protection insuffisante des intérêts nationaux dans les écosystèmes émergents des satellites et des IMT ; et
- Désavantages à long terme en matière de compétitivité numérique et de progrès technologique.

Ces risques soulignent la nécessité d'une participation soutenue et stratégique tout au long du cycle préparatoire.

6 Recommandations

Au vu de ce qui précède, les mesures politiques suivantes sont recommandées aux États membres de WATRA :

1. **Faire de la CMR-27 une priorité stratégique nationale**

Reconnaître la CMR-27 comme une plateforme politique clé influençant le développement national et assurer un soutien politique et institutionnel de haut niveau à la participation.

2. **Renforcer la participation technique et réglementaire**

Renforcer la participation active aux groupes d'étude, aux groupes de travail et au processus préparatoire de l'AUT de l'UIT-R afin de contribuer à l'élaboration de positions mondiales et régionales.

3. **Assurer une représentation appropriée**

Désigner des personnes qualifiées et expérimentées pour participer aux réunions et aux activités préparatoires liées à la CMR.

4. **Élaborer des positions précoces et coordonnées**

Mettre en place des mécanismes de coordination nationaux pour formuler des positions sur les points de l'ordre du jour de la CMR-27, en accordant une attention particulière aux communications par satellite et à la convergence IMT.

5. **Renforcer les capacités**

Investissez dans le développement d'une expertise en ingénierie du spectre, coordination des satellites, gestion des interférences et processus de négociation internationale.

6. Promouvoir la coordination régionale au sein de l'ARTAO

Renforcer la collaboration sous-régionale afin d'harmoniser les positions et de contribuer efficacement aux propositions communes africaines.

7. Institutionnaliser l'engagement de la CMR

Intégrer les questions relatives à la CMR comme point permanent à l'ordre du jour des groupes de travail concernés afin d'assurer un suivi et un alignement continus.

7 Conclusion

La CMR-27 représente une occasion cruciale pour les États membres de l'ARTAO d'influer sur l'avenir de la gouvernance mondiale du spectre et de garantir les ressources nécessaires à la transformation numérique. Les décisions qui y seront prises façonneront le paysage des télécommunications de la région pour les décennies à venir.

Par conséquent, un engagement proactif, coordonné et soutenu dans le processus préparatoire de la CMR-27 est essentiel pour garantir un accès équitable au spectre, protéger les intérêts nationaux et faire progresser les objectifs de développement socio-économique de l'Afrique de l'Ouest.